

Dispositifs de validation des acquis

Vous visez l'obtention d'un diplôme de la filière de l'expertise comptable : la validation des acquis de l'expérience ou de vos études supérieures peut y contribuer.

VAE : Validation des acquis de l'expérience

La VAE vous permet tout ou partie d'un diplôme au regard des acquis professionnels ou extra-professionnels.

[+ En savoir plus](#)

VES : Validation des études supérieures

Elle vous permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme au regard des études supérieures effectuées en France ou à l'étranger.

[+ En savoir plus](#)

VAP 85 : Validation des acquis professionnels

La démarche vous permet d'accéder à une formation sans posséder les diplômes requis à l'entrée grâce à vos acquis professionnels ou vos études.

[+ En savoir plus](#)

Ces procédures peuvent être combinées.

Participer à
une réunion d'info 